

**NATHALIE ARSENAULT – Bloc Québécois  
Montmagny – L'Islet – Kamouraska – Rivière-du-Loup**

**1. Votre parti est-il prêt à appuyer l'adoption de cibles chiffrées et de dates butoir afin que la hausse des températures soit limitée à 2 °C d'ici 2050 et que la réduction des GES vise au moins 25 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020 comme le recommande le GIEC ?**

Oui

Depuis des années, le Bloc Québécois propose un plan qui permettra au Canada de se rapprocher le plus possible des objectifs fixés par le Protocole de Kyoto en plus de s'enligner vers la cible de réduction recommandée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour éviter un réchauffement climatique aux conséquences irréversibles, soit de limiter la hausse des températures à un maximum de 2 degrés Celsius.

Ce plan repose sur l'établissement de cibles absolues à court (6% sous le niveau de 1990 d'ici 2012), moyen (25% à 40% sous le niveau de 1990 d'ici 2020 tel que recommandé par le GIEC) et long terme (80% sous le niveau de 1990 d'ici 2050).

**2. Vous engagez-vous à exiger que le Canada assume un rôle de leader proactif pour favoriser la conclusion d'une entente internationale à la prochaine conférence de l'ONU sur le changement climatique à Durban en Afrique du Sud ?**

Oui

Le Bloc Québécois a constamment supporté le Protocole de Kyoto et exigé que le gouvernement s'implique véritablement dans la lutte aux changements climatiques.

En matière d'environnement, le Bloc Québécois a depuis longtemps tracé la voie qu'il entendait prendre. Il n'a jamais cessé de la suivre depuis. Déjà, lors de la campagne électorale de 2000, le Bloc Québécois avait fait du développement durable une priorité et demandait au gouvernement fédéral de respecter ses engagements internationaux, dont le Protocole de Kyoto tout en adoptant une approche équitable pour le Québec.

En fait, de 2006 à 2010, lors de chacune des conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, le Bloc Québécois a aidé à mettre en lumière le fait que le gouvernement conservateur s'est opposé à toute référence à des cibles chiffrées même celles conformes aux niveaux nécessaires pour éviter des dommages irréversibles tels que déterminés par les scientifiques du GIEC, prévisions que les conservateurs trouvent encore trop incertaines ! Dans les mois qui précèdent la conférence de Copenhague de 2009, le Bloc Québécois a intensifié les pressions afin de contrer l'entêtement idéologique des conservateurs et peut-être même rehausser la crédibilité du Canada sur la scène internationale. Ainsi, le 20 novembre 2009, le porte-parole en matière d'environnement, Bernard Bigras, dépose la motion suivante :

*« Que, de l'avis de la Chambre, le Canada devrait s'engager à proposer dans le cadre de la conférence de Copenhague sur les changements climatiques :*

- 1. La diminution de 25 % en cible absolue des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés par rapport à 1990 d'ici 2020 ;*
- 2. La nécessité de limiter la hausse des températures de la planète en-deçà de 2° C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle ;*

*3. L'appui aux pays en développement dans leurs efforts de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. »*

Bref, le Bloc Québécois estime qu'il est impératif que le gouvernement fédéral retrouve une position de leadership sur la scène internationale en appuyant les pays en développement dans leurs efforts de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques et en s'engageant dans une entente post-Kyoto.

**3. Proposez-vous la mise en place d'instruments ou d'incitatifs économiques pour fixer un coût des émissions de GES, avec un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (bourse) ou une taxe sur le carbone par exemple ?**

Oui

Le Bloc Québécois propose d'adopter l'année 1990 comme base de référence afin de développer d'ici 2012 une bourse du carbone à Montréal (système de plafonnement et d'échange) chapeauté par un organisme indépendant. En effet, une bourse du carbone constitue un puissant incitatif financier à réduire les émissions de GES puisqu'elle permet de monnayer les efforts consentis pour réduire les émissions de GES.

Cette bourse du carbone reposera sur une approche territoriale permettant au Québec et aux provinces qui en manifestent la volonté d'aller de l'avant rapidement et d'appliquer un plan de réduction des GES spécifiquement adapté à leur réalité économique tout en reconnaissant les efforts et les choix écologiques déjà faits sur leur territoire.

**4. Recommandez-vous un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent tant qu'il n'y aura pas un encadrement environnemental approprié et une justification de ces projets dans un contexte de réduction de GES ?**

Oui

Pour le Bloc Québécois, le gouvernement fédéral doit donner suite à la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 20 octobre 2010 demandant « au gouvernement fédéral, au gouvernement de Terre-Neuve ainsi qu'à l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers d'attendre les résultats des évaluations environnementales stratégiques demandées par le gouvernement du Québec avant d'émettre tout permis de levées sismiques et de forages pour la structure Old Harry et de suspendre les autorisations en cours ». Au diapason des valeurs et des intérêts des communautés qui forment notre nation québécoise, le Bloc Québécois estime que l'exploitation de toutes les ressources naturelles doit d'abord être envisagée en fonction d'un développement durable. La biodiversité des écosystèmes du Saint-Laurent constitue une richesse irremplaçable chère aux citoyennes et aux citoyens du Québec. Sa protection et sa mise en valeur sont primordiales.

Une fois l'analyse de la situation complétée, si le Québec est en mesure de s'assurer que les plus hautes exigences en matière de protection de l'environnement et les normes les plus sévères de sécurité peuvent être déployées, il pourra alors décider ce qu'il entend faire de cette ressource.

**5. Êtes-vous prêt à soutenir l'initiative des conseils régionaux de l'environnement lancée avec les Rendez-vous de l'énergie afin de réduire la dépendance énergétique au pétrole en recourant à des produits de substitution ou à la réduction de la consommation par exemple ?**

Oui

Au Bloc Québécois, nous croyons que la lutte contre les dérèglements climatiques passe invariablement par une modification de notre rapport avec l'énergie, notamment à l'égard des énergies fossiles.

Le pétrole étant une ressource non renouvelable qui, inévitablement, verra son prix poussé à la hausse, le Québec a tout à gagner en réduisant davantage sa consommation d'or noir, d'autant qu'il dispose de tous les atouts nécessaires pour prendre une longueur d'avance en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de développement durable.

Préoccupé à la fois par le développement économique et la protection de l'environnement, le Bloc Québécois a amorcé une sérieuse réflexion et propose des pistes de solutions pour aider le Québec à réduire sa dépendance au pétrole, dans la foulée de son plan de lutte contre les gaz à effet de serre.

Conséquemment, nous proposons de diminuer de moitié la part du pétrole dans le bilan énergétique québécois. Le défi est très ambitieux, mais il n'est pas impossible. Pour entreprendre ce virage important, le Bloc Québécois estime que sept objectifs peuvent être fixés, soit :

- Miser sur l'efficacité énergétique;
- Favoriser l'implantation à grande échelle de la voiture électrique;
- Poursuivre l'abandon du pétrole dans les résidences, commerces et industries;
- Stopper l'augmentation de la consommation dans le transport des marchandises;
- Réduire la consommation de carburant dans le transport des personnes;
- Diminuer la part du pétrole dans le carburant utilisé;
- Faire du Québec un pôle du transport et des énergies propres.

La sortie de crise économique actuelle est une occasion en or pour profiter de nos atouts énergétiques. Comme nous disposons actuellement d'importants surplus d'électricité, il nous est possible de commencer dès maintenant à délaisser le pétrole. Et lorsque la crise sera passée, le Québec aura une importante longueur d'avance sur ses concurrents.

En outre, le Bloc Québécois considère que les politiques énergétiques et environnementales doivent s'appuyer sur des faits solidement démontrés par la science plutôt que sur des idéologies à courte vue.

**6. Interviendrez-vous en faveur d'une gestion intégrée du transport terrestre et maritime notamment par le biais du réseau ferroviaire, du transport intermodal, du cabotage et des circuits courts pour réduire les émissions de GES et de la dépendance au pétrole ?**

Oui

L'industrie, les groupes environnementaux et les municipalités affirment tous qu'une stratégie intégrée de transport sur le Saint-Laurent est nécessaire et qu'il permettra au Québec de se tourner vers l'avenir et d'actualiser le potentiel économique du Saint-Laurent.

Le développement à long terme de stratégies de transport ne peut se permettre de faire abstraction de l'impact environnemental des choix en matière de mode de transport de marchandises.

Non seulement les liaisons entre les réseaux routier, maritime et ferroviaire contribuent à la souplesse et à la rapidité de l'ensemble du réseau de transport, mais elles permettent également des gains significatifs en termes d'efficacité énergétique. Cette solution permettrait de mettre à contribution certaines installations portuaires en régions et aussi, selon le cas, de maximiser l'utilisation du réseau ferroviaire dont certains tronçons sont également sous-utilisés. C'est principalement de cette façon que pourra se développer le corridor de commerce du Saint-Laurent/Grands Lacs et qu'il deviendra véritablement la porte d'entrée des marchandises en provenance de l'Atlantique. Considérant que la Voie navigable du Saint-Laurent est d'une importance vitale pour le développement socioéconomique du Québec, le gouvernement fédéral – à l'intérieur de ses champs de compétences – doit tout faire afin de redonner à cette industrie sa capacité concurrentielle et respecte la politique maritime d'envergure que s'est donnée le gouvernement du Québec. Pour ce faire, il doit :

- Reconnaître l'importance d'un réseau portuaire synergique tel qu'envisagé par Québec;
- Accueillir favorablement et appuyer les démarches du milieu maritime québécois concernant le développement du « Corridor de commerce du Saint-Laurent/Grands Lacs »;
- Appuyer les demandes d'investissements nécessaires pour augmenter la capacité de certains ports et ainsi favoriser une meilleure répartition des activités entre eux;
- Soutenir l'industrie du transport maritime en assumant la totalité des frais de dragage, de déglçage et en révisant à la baisse les tarifs portuaires;
- Favoriser le transport intermodal, notamment par le transport maritime de courte distance (« cabotage »);
- Valoriser le transport maritime dans le cadre du respect du protocole de Kyoto.

**7. Appuyez-vous la création d'un réseau d'aires marines protégées représentatives de la biodiversité du Saint-Laurent et fondées sur un bilan des carences, particulièrement pour la protection des mammifères marins, des milieux humides et de l'estuaire maritime (classé Zone d'importance écologique et biologique par le MPO) ?**

Oui

Bien que le Bloc Québécois soit en accord avec le principe de protéger davantage les espaces marins, nous croyons que l'atteinte de nos objectifs communs se fera plus rapidement si le gouvernement fédéral se contentait d'accompagner le gouvernement du Québec dans l'organisation de son territoire.

**8. Demanderez-vous que le gouvernement fédéral assure une gestion et une surveillance adéquates de ses réserves nationales de faune (baie de L'Isle-Verte, Pointe-au-Père et îles de l'estuaire) en y affectant suffisamment de ressources humaines et financières ?**

Oui

Le Bloc Québécois est d'avis que le gouvernement fédéral doit investir les moyens nécessaires au bon fonctionnement des réserves et parcs sous sa responsabilité. Ces moyens impliquent nécessaires les ressources financières et humaines nécessaires.

**9. Prendrez-vous des mesures sur l'érosion côtière pour prévenir les risques (plan de zonage, indice de vulnérabilité, végétalisation et plages, etc.) et favoriser un aménagement avisée du territoire (réglementation, gestion intégrée, etc.) ?**

Oui

L'érosion est un problème qui touche de près ou de loin l'ensemble des écosystèmes du Saint-Laurent et de ses tributaires. Il s'agit d'un phénomène naturel. Cependant, de nombreux facteurs dus à l'activité humaine accélèrent de manière très importante le phénomène. Le choix des solutions appropriées doit évaluer l'impact des aménagements sur les portions en amont et en aval d'un cours d'eau et répondre à une vision à long terme qui prend en considération les différentes causes.

Les disparités régionales sont importantes quant à l'ampleur du phénomène et ses causes. Au cours de la tournée de consultation sur l'avenir du Saint-Laurent qu'a mené le Bloc Québécois à l'automne 2010, les solutions qui nous ont été soumises allaient dans le sens d'une intégration des acteurs des différents paliers réglementaires afin d'aborder de façon cohérente le phénomène dans son ensemble et de considérer les particularités des différents contextes où se manifeste l'érosion des berges.

De façon générale, les intervenants ont été nombreux à dénoncer le manque de clarté causé par la multitude d'interlocuteurs qui ont un pouvoir réglementaire complexe sur la gestion des rives.

S'il est difficile de trouver des solutions qui font consensus, nous connaissons néanmoins les voies menant à une action positive face à l'érosion. Le premier geste à poser est incontestablement de faire avancer la prise de conscience des intervenants et des citoyens face à l'étendue et la portée du problème. Par la suite, il est nécessaire de s'assurer d'avoir une connaissance adéquate de l'environnement afin d'évaluer la situation en identifiant les sites affectés, les agents à l'oeuvre et les facteurs en cause. Dans un troisième temps, puisque les coûts impliqués sont fort importants, il importe d'analyser les bénéfices à court, moyen et long terme en prenant en compte les différentes vocations du milieu.

Pour protéger les berges, les municipalités et le gouvernement québécois sont confrontés à des coûts exorbitants. La part assumée par les divers paliers de gouvernement doit être équitable et conforme avec leur part des recettes fiscales. C'est pourquoi le Bloc Québécois suggère un ratio de 50 % par le gouvernement fédéral, 35 % par le gouvernement du Québec et 15 % par les municipalités.

Le Bloc Québécois demande au gouvernement fédéral de réinstaurer et de bonifier le programme de protection des berges aboli sans raison en 1997.

L'érosion des berges dans le tronçon du golfe et de l'estuaire est fortement liée aux changements climatiques. L'activité humaine entraîne une hausse de température globale qui affecte plusieurs variables climatiques et hydrodynamiques. Les importantes pluies, les vents violents et les grandes marées qui se sont abattus sur l'Est du Québec en décembre 2010 ont incarné de façon immédiatement observable les impacts négatifs liés aux changements climatiques et leurs effets sur les berges ont été considérables.

Le Bloc Québécois demande la création d'un Fonds de compensation pour les impacts négatifs des changements climatiques de 500 millions de dollars. Ce fonds permettra d'une part de compenser le Québec et les provinces pour les frais déjà encourus par les impacts des changements climatiques et, d'autre part, de leur donner les moyens de financer des mesures pour limiter l'accélération de l'érosion. Les sommes de ce fonds seront à la disposition du Québec et des provinces côtières au prorata des besoins (recharge en sable, déplacement des résidences et agrandissement des zones non constructibles, brise-lames, enrochement, etc.). 15 Dans un deuxième temps, le gouvernement fédéral doit s'engager à bonifier l'enveloppe initiale à raison de 100 millions de dollars par année sur 25 ans ou libérer l'espace fiscal nécessaire pour que le Québec et les provinces puissent protéger leurs rivages de l'érosion.

Les tempêtes de décembre 2010 ont provoqué des pluies diluviennes et de forts vents accompagnés de grandes marées qui ont endommagé plusieurs infrastructures riveraines de l'Est du Québec. Le gouvernement du Québec a mis sur pied un Programme général d'aide financière en cas de sinistre pour venir en aide aux municipalités ayant subi des dommages importants. Le programme du gouvernement du Québec comporte évidemment des limites.

Pour le Bloc Québécois, le gouvernement fédéral doit à son tour offrir une aide aux sinistrés sous la forme d'un crédit d'impôt sur les réparations des dommages subis lors du sinistre. Ce crédit d'impôt serait calqué sur le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, un crédit non remboursable pour des rénovations apportées à une maison, copropriété ou chalet, qui a pris fin le 1er février 2010. Cette mesure prenait la forme d'un crédit de 15 % sur la portion des dépenses admissibles se situant entre 1000 dollars et 10 000 dollars, pour un allègement fiscal maximum de 1350 dollars.

D'autres mesures ponctuelles et ciblées doivent être examinées pour aider les sinistrés qui font face aux conséquences immédiates de ces dérèglements climatiques. Par exemple, lors des inondations de 2007 à Rivière-au-Renard, DEC Canada avait mis sur pied une mesure d'aide particulière afin de dédommager les commerces, entreprises et OBNL qui n'étaient pas couverts par une assurance privée ou le Programme général d'aide financière en cas de sinistre.

**10. Votre parti s'engage-t-il à appuyer la poursuite des travaux des gouvernements du Canada et du Québec visant à développer un concept de gestion intégrée pour le Saint-Laurent et des outils pour sa mise en œuvre (GISL) ?**

Oui

**11. Défendrez-vous le maintien dans la région du comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire ainsi que l'octroi d'un financement approprié et une couverture sur tout le territoire bordant le fleuve par ces organismes ?**

Oui

Les comités ZIP sont reconnus depuis 1993 comme partenaires privilégiés du Canada et du Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (Plan Saint-Laurent). Sur le terrain, ils forment la base du mode de gestion intégrée et constituent un véritable outil de développement durable.

Cependant, force est de constater que, malgré l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent, le gouvernement fédéral a abandonné les ZIP. En effet, ceux-ci reçoivent à peine 75 000 dollars par an du fédéral depuis 1998. Or, un meilleur financement permettrait notamment une meilleure consultation auprès des partenaires riverains pour l'identification des priorités d'intervention et l'élaboration d'un Plan d'action de réhabilitation écologique (PARE) dans chacun des comités ZIP. Une augmentation conséquente du financement des comités ZIP est nécessaire afin de faire des comités régionaux un vecteur de la sensibilisation aux enjeux du Saint-Laurent auprès des organisations et des citoyens des communautés riveraines.

Investissement : 2 M\$/an (Source : Cadre budgétaire du Bloc Québécois)